



LE CRESSIA'QUOI ?

JOURNAL D'INFORMATION - AUTOMNE 2024



INVITATION À L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE DU 3 DÉCEMBRE 2024

Conseil communal 2021 - 2026

HUMAIR David, Syndic
Portable 079 422 11 95

Dicastères
Administration générale
Finances et impôts
Information et communication
Aménagement et énergie
Ordre public, militaire

BERSET Jacques, Vice-Syndic
Portable 079 213 15 34

Dicastères
Routes et trafic régional
Constructions
Approvisionnement eau potable et
Service technique des eaux
Gestion des déchets

COLAUTTI Léo
Portable 076 566 12 28

Dicastères
Bâtiments
Technique du bâtiment
CAD
Aménagement et énergie
Sport

GUBLER Mélanie
Portable 076 503 76 97

Dicastères
Enseignement et formation
Culture

MATHYS Beat
Portable 079 606 23 90

Dicastères
Protection des eaux
Correction et endiguement

PURRO Jean-Pierre
Portable 079 590 82 52

Dicastères
Santé
Affaires sociales
Justice
Protection juridique
Cimetière

SAHLI Barbara
Portable 079 751 95 17

Dicastères
Agriculture
Forêts
Chemins AF
Service défense incendie
Protection civile et population

Administration communale

Heures d'ouverture usuelles :

Route Gonzague de Reynold 35, CP 18, 1785 Cressier
☎ 026 674 13 79 ✉ commune@cressier.ch
Mardi de 14h00 à 18h00, jeudi de 14h00 à 17h00 et
vendredi de 9h45 à 11h45

LE MOT DU SYNDIC

Mesdames, Messieurs, chères Concitoyennes et chers Concitoyens,

Nous continuons de traverser une époque marquée par des incertitudes à l'échelle mondiale. La situation économique est instable, les tensions géopolitiques sont nombreuses et les défis climatiques se multiplient. Toutefois, bien qu'inquiétantes, ces crises ne sont pas les premières que nous avons rencontrées. L'histoire nous a prouvé que chaque période difficile finit par s'apaiser et c'est précisément dans ces moments qu'il est crucial de ne pas succomber à la peur. Notre commune, à l'instar de notre pays, a toujours su faire preuve de résilience et d'adaptation face à l'incertitude. Je suis convaincu que, cette fois encore, nous saurons surmonter ces défis ensemble. Soyons sereins et vigilants.

En ce qui concerne les finances de notre commune, je suis heureux de vous informer qu'elles se portent bien. Depuis le début de cette législature, nous avons respecté une planification financière rigoureuse, conçue pour garantir la stabilité à long terme. Grâce à une gestion prudente et un contrôle draconien des dépenses, nous avons pu maintenir un équilibre financier solide tout en poursuivant les projets nécessaires au développement de notre commune. Cette stabilité est le résultat d'un effort collectif et d'un engagement à préserver notre qualité de vie tout en respectant les contraintes budgétaires.

Cela dit, nous sommes obligés d'attendre les résultats 2024 pour projeter l'avenir des revenus du village et éventuellement prévoir des ajustements d'ordres fiscaux.

L'assainissement de l'eau représente un investissement conséquent pour notre commune. La filtration au charbon actif, la stérilisation par UV, ainsi que l'entretien régulier du réseau engendrent des coûts très importants. Cependant, grâce à ces efforts, nous sommes en mesure de fournir une eau de haute qualité, exempte de micropolluants, qui répond aux normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité.

J'aimerais encore une fois aborder le défi auquel je suis souvent confronté, en tant que syndic, les conflits de voisinage. Ceux-ci représentent très souvent une véritable perte d'énergie pour toutes les parties concernées. Ils créent des tensions inutiles et détériorent la qualité de vie au sein de notre communauté. Il est important de rappeler que ces différends relèvent avant tout d'affaire privée, et que les parties impliquées doivent faire preuve de dialogue et de compréhension pour les résoudre. Si la situation devient ingérable, le premier intervenant à contacter reste la police, qui est habilitée à intervenir en cas de troubles. Nous encourageons cependant chacun à privilégier la discussion avant d'en arriver à ce point.

Un autre sujet qui me tient à cœur est lié aux incivilités de toutes sortes, qui restent un défi pour notre commune. Le littering, le bruit excessif ou le manque de respect au sens large sont autant de signes d'un manque de savoir-vivre qui nuit à la cohésion sociale. Une communauté ne peut fonctionner harmonieusement que si chacun y contribue de manière positive.

LE MOT DU SYNDIC

Chaque citoyen a la responsabilité d'être attentif aux besoins de la collectivité, que ce soit en respectant les espaces publics, en veillant à ne pas perturber la tranquillité de ses voisins ou en faisant preuve de civilité au quotidien. Ensemble, nous pouvons préserver un cadre de vie agréable pour tous. Que ce soit par des gestes simples du quotidien, comme la courtoisie dans les interactions, chaque individu joue un rôle crucial dans la qualité de vie de l'ensemble. En étant attentifs à l'impact de nos actions, nous contribuons tous à faire de notre cité un lieu où il fait bon vivre.

Je suis très heureux de féliciter Madame Sylvie Staehlin et Monsieur Sefer Gashi pour 15 ans passés au service de notre commune. Leur engagement sans faille, leur rigueur et leur professionnalisme ont grandement contribué au bien-être de nos concitoyens et au bon fonctionnement des services du village. Leur disponibilité et leur dévouement exemplaires sont une source d'inspiration et je leur adresse, au nom de tout le village, nos plus sincères remerciements pour ces années de travail accomplies avec persévérance et excellence. Bravo à eux pour leur contribution précieuse et tous nos vœux pour la suite de leur parcours parmi nous.

En conclusion, je vous invite à aborder cette période avec une confiance inébranlable et une détermination sans faille. Certes, les défis qui se présentent à nous ne sont pas minces mais je suis convaincu que, grâce à notre responsabilité individuelle et notre sens collectif, nous avons toutes les ressources nécessaires pour les relever avec succès. Ensemble, nous formons une communauté forte et résiliente, capable de s'adapter et de trouver des solutions innovantes, quelle que soit la complexité des situations auxquelles nous sommes confrontés.

C'est dans cette solidarité, cette volonté partagée de progresser ensemble que réside notre véritable force. Chaque obstacle peut devenir une opportunité d'apprendre, de grandir et de nous améliorer si nous faisons preuve de courage et de cohésion. C'est pourquoi, je tiens à vous remercier non seulement pour votre compréhension face aux changements que nous traversons, mais également pour le soutien indéfectible dont vous avez toujours fait preuve. Ce soutien est essentiel, il est la clé de notre réussite commune et la preuve de notre engagement mutuel à bâtir un avenir prometteur.

Gardons cette détermination et cette confiance qui nous caractérisent. Ensemble, nous sommes capables de surmonter toutes les épreuves et de continuer à avancer, unis par des objectifs communs et une vision claire de l'avenir.

Vive Cressier et vive la Suisse.

David Humair, Syndic

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Cressier sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le

Mardi 3 décembre 2024
à 20h00 à la halle polyvalente

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2024
2. Modification du Règlement des finances communales
3. Présentation de la planification financière 2025 – 2029
4. Budget de fonctionnement 2025 :
 - 4.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 4.2. Rapport de la commission financière
 - 4.3. Acceptation du budget de fonctionnement
5. Budget d'investissements 2025 :
 - 5.1. Présentation du budget d'investissements
 - 5.1.1. Etude de faisabilité et projet d'ouvrage – Bâtiment Route de la Gare 10-12
 - 5.1.2. Participation aux investissements du Réseau Santé Lac RSL
 - 5.1.3. Réfection – Route du Pra-Rond
 - 5.1.4. Réfection – Route de Villars-les-Moines
 - 5.1.5. Crédit additionnel – Extension du réseau d'eau CCMM
 - 5.1.6. Travaux d'assainissement RIAU – ancienne décharge
 - 5.2. Rapport de la commission financière
 - 5.3. Acceptation du budget d'investissements 2025
6. Approbation du Règlement d'organisation ARA Sensetal
7. Approbation de la dissolution de l'Association des Sapeur-Pompiers Région Morat (ASPRM)
8. Promotions civiques
9. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale ne sera pas lu lors de l'Assemblée. Tous les documents relatifs aux objets à traiter peuvent être consultés à l'Administration communale et sur le site internet www.cressier.ch dix jours avant l'Assemblée.

Le Conseil communal

2. Modification du Règlement des finances communales

Le règlement des finances approuvé en 2021 présentait une limite d'activation des investissements à hauteur de CHF 30'000.00.

Depuis lors, plusieurs engagements financiers ont dû passer en fonctionnement et il a été constaté, qu'avec l'évolution de prix du matériel et des services, que cette limite est insuffisante.

Dès lors, le Conseil communal propose de la rehausser de CHF 10'000.00 et d'harmoniser l'article 6 alinéa 1 également à CHF 40'000.00 pour les dépenses nouvelles.

Propositions :

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Changement proposé : montant de la limite d'activation CHF 40'000.00.

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 10 est réservé.

Changement proposé : dépenses nouvelles jusqu'à CHF 40'000.00 (harmonisation avec l'art. 3).

5. Budget d'investissements 2025 :

5.1.1. Etude de faisabilité et projet d'ouvrage – Bâtiment Route de la Gare 10-12

A la suite de l'octroi d'un crédit d'étude pour l'immeuble, trois projets ont été soumis au Conseil communal et l'un d'entre eux a été retenu.

Le bureau d'architecture nous soumet maintenant une offre pour l'avant-projet, projet de l'ouvrage et demandes d'autorisation pour la mise à l'enquête préalable

Montant du crédit d'études

CHF 225'000.00

Amortissement annuel sur 10 ans

10%

Délai de réalisation : dans l'année 2025

Financement par le fonds de la commune.

5.1.2. Participation aux investissements du Réseau santé lac

Faisant partie de l'association du RSL, nous participons aux demandes d'investissements communes.

D'ici fin 2025, plusieurs projets de rénovation et d'adaptation seront achevés dans divers établissements. Au *Home du Vully* à Sugiez, la première étape des escaliers de secours et l'adaptation des ascenseurs devraient être terminées. La façade du *Home de Jeuss* sera également rénovée d'ici là. De plus, les quatre dernières anciennes salles de bain, le concept de sécurité pour la colocation au premier étage, ainsi que les vestiaires pour le personnel y seront adaptés. Enfin, les travaux d'agrandissement et de transformation du *Home St-François* à Courtepin se poursuivent comme prévu, et une demande de contributions communales sera évaluée après le décompte final en 2025.

Les frais sont répartis parmi les communes membres à un taux prédéfinis qui est de 65% /habitants et 35%/IPF (indice potentiel fiscal).

Pour 2025 cette charge obligatoire se monte à CHF 60'300.00

Amortissement annuel sur 33 ans 3%

5.1.3. Réfection – Route du Pra-Rond

La route s'étant largement détériorée, le Conseil communal propose d'entreprendre des travaux de réfection.

Les travaux comprendront un réaménagement du carrefour entre la Route de la Gare et la Route du Pra-Rond avec l'élimination de l'îlot côté Est, le remplacement de tous les couvercles des chambres et toutes des grilles. La réfection du bitume s'étendra quant à elle du carrefour jusqu'à la station-service.

Montant du crédit d'ouvrage CHF 90'000.00

Amortissement annuel sur 40 ans 2.5 %

Délai de réalisation : dans l'année 2025

Financement par le fonds de la commune.

5.1.3. Réfection – Route de Villars-les-Moines

La route de Villars-les-Moines doit également faire l'objet d'une réfection. Le projet comprend la rénovation complète de la voie routière et de ses équipements. Le coffre de la route sera entièrement revêtu d'une nouvelle couche de bitume.

Montant du crédit d'ouvrage CHF 785'000.00

Amortissement annuel sur 40 ans 2.5 %

Délai de réalisation : dans l'année 2025

Financement par le fonds de la commune.

5.1.4. Crédit additionnel – Extension du réseau d'eau CCMM

Un montant de CHF 510'000.00 a été voté en 2019 pour l'extension du réseau d'eau CCMM. Entretemps, le COVID et la situation géopolitique a provoqué des retards et des hausses de prix qui nous obligent aujourd'hui, à demander un crédit additionnel pour la finition des travaux prévus en 2025.

Il s'agit de 13% de dépassement qui sont prévus, soit CHF 70'000.00 pour la commune de Cressier.

Montant du crédit additionnel	CHF 70'000.00
--------------------------------------	----------------------

Amortissement annuel sur 66 ans	1.5 %
---------------------------------	-------

Délai de réalisation : dans l'année 2025

Financement par le fonds de la commune.

5.1.5. Travaux d'assainissement RIAU – ancienne décharge

L'Assemblée a voté en mai 2024 un crédit pour la phase 1 du projet d'assainissement du RIAU. A la suite des décisions fédérales et cantonales, des devis estimatifs des travaux ont été présentés au Conseil communal. Ceux-ci se composent de divers travaux comme :

- travaux de défrichage et de démolition
- excavation et évacuation des matériaux
- soutènement
- ouvrage en béton
- aménagement des berges
- divers

Montant du crédit d'ouvrage (TTC)	CHF 1'752'696.00
--	-------------------------

Amortissement annuel sur 40 ans	2.5 %
---------------------------------	-------

Délai de réalisation : dans l'année 2025

Ce projet sera subventionné à hauteur de 70% entre la confédération et le canton. Le montant correspond à CHF 1'226'900 soit net pour la commune de Cressier, CHF 525'796.00.

En ce qui concerne le financement, les services étatiques fribourgeois proposent de nous avancer le montant total pour la construction et de procéder ensuite à un décompte. Ceci sera déterminé selon l'avancement du projet au fur et à mesure.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES - FINANCES

EAU POTABLE – SITUATION ACTUELLE DES COÛTS DE L'EAU

Comme il sera expliqué lors de l'Assemblée communale, plusieurs facteurs ont ou vont changer au niveau de la gestion et des coûts de l'eau.

A la suite de la décision du Tribunal administratif fédéral à propos de la teneur en chlorothalonil de l'eau, le changement de charbon actif doit être fait plus souvent. De plus, dans le cadre du projet CCMM, des ventes d'eau et location d'infrastructures avec les communes avoisinantes disparaîtront. Ceci implique que nous devons actuellement puiser dans les réserves autorisées permettant un équilibre imposé entre les charges et les produits, sans augmentation du prix de l'eau.

L'évolution des charges et des produits liés à l'eau doivent encore être appréciés dans les comptes 2024 et subséquents pour prévoir un éventuel ajustement.

ENGAGEMENT DE NOUVEAUX COLLABORATEURS

Edilité

Dans un avenir relativement proche, Monsieur Sefer Gashi arrivera à l'âge de la retraite et devra être remplacé. De plus, un certain nombre de tâches relativement lourdes (bâtiments, chauffage à distance, suivis de chantiers, etc...) sont actuellement réalisées par les Conseillers communaux responsables. Le Conseil communal a donc décidé de mettre au concours le poste d'un agent de maintenance afin de renforcer l'équipe de la voirie et soulager les Conseillers communaux.

Après analyse des dossiers de candidature, le choix s'est porté sur une personne du village. Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur **Philippe Berset** comme nouveau membre du personnel communal à partir du 1^{er} décembre 2024. Enfant du village et déjà membre de la commission technique de l'eau, il connaît parfaitement la commune et ses spécificités. Avec ses connaissances, il sera sans aucun doute, un atout majeur pour notre équipe.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et sommes convaincus que ses compétences et son engagement contribueront grandement à l'entretien et au fonctionnement de la commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Administration

Dans le courant de l'année 2025, Madame Sylvie Staehlin prendra sa retraite anticipée. Dans le but de la remplacer dans les tâches de plus en plus complexes de l'administration des finances, il a été décidé d'assurer un transfert de charges par une période de transition où un/e remplaçant/e sera formé/e par Madame Staehlin. Le poste sera mis au concours d'ici la fin de l'année.

Conciergerie

Dans le cadre d'une modification stratégique visant à optimiser l'entretien des bâtiments et à privilégier un service de proximité, le Conseil communal a décidé de mettre au concours le poste d'agent d'entretien.

Après une recherche attentive, il a été décidé d'engager Madame **Silvia Afonso Pereira**, domiciliée à Cressier, à compter du 1^{er} janvier 2025. Déjà employée par l'entreprise de nettoyage en charge des bâtiments communaux, Madame Afonso Pereira connaît parfaitement nos infrastructures. Son expérience sera un précieux gain de temps et un atout majeur pour notre commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles tâches !

Ces changements de personnel expliquent l'augmentation des charges liées aux personnels qui diminueront lorsque les titulaires actuels seront partis à la retraite.

6. Approbation du Règlement d'organisation ARA Sensetal

Le règlement d'organisation actuellement en vigueur date de 2005. Depuis lors, diverses modifications juridiques, techniques, organisationnelles et linguistiques sont intervenues. Le règlement d'organisation a été entièrement révisé et réorganisé. Les dispositions légales n'ont été remaniées que sur le plan linguistique ou reprises telles quelles. Les dispositions non pertinentes pour la loi ont été abrogées ou reformulées.

En outre, l'orthographe neutre en termes de genre a été mise en œuvre, ce qui vaut pour tous les domaines d'application. Le développement des médias électroniques a été pris en compte, tout comme l'échange d'informations via les canaux électroniques.

Les paramètres les plus importants pour les communes associées, comme la composition du comité directeur et la répartition des coûts, restent inchangés.

Voici les principales adaptations :

- | | |
|----------------|---|
| Article 2 | <u>But et tâches</u>
A été adapté à la situation actuelle. |
| Article 5 | <u>Obligations des communes associées</u>
Les obligations sont résumées mais leur contenu n'a pas été modifié. |
| Article 14 | <u>Droit de donner des instructions</u>
Les tâches de l'Assemblée des délégués ont été réécrites. |
| Articles 23/24 | <u>Élections et prise de décision</u>
Formulations plus précises. |
| Article 29/30 | <u>Organe de contrôle des comptes</u>
Cette question est désormais réglée dans un règlement de fonctionnement. |

L'Association a son siège dans le canton de Berne, c'est donc sa législation supérieure qui s'applique. La législation du canton de Fribourg est également prise en compte et respectée dans la mesure du possible.

Le règlement d'organisation a fait l'objet d'une procédure d'examen préalable auprès des offices compétents des cantons de Berne et de Fribourg et a été approuvé par les deux cantons. La procédure de consultation auprès des communes associées est terminée et les réactions ont été prises en compte dans la présente version. Le 21 mars 2024, le comité directeur et le 4 juin 2024, l'Assemblée des délégués ont approuvé le règlement d'organisation et ont communiqué leur décision aux communes associées en leur recommandant de la soumettre à leurs organes (assemblée communale ou conseil général) pour adoption.

7. Approbation de la dissolution de l'Association des Sapeur-Pompiers Région Morat ASPRM

Dissolution de l'association avec révocation des statuts et liquidation de l'établissement public Association des Pompiers de la Région de Morat (ASPRM)

L'Association des pompiers de la région de Morat (ASPRM) a été fondée le 15 mai 2012 avec des statuts datés du 22 mai 2011. En 2021, les dispositions légales concernant les pompiers du canton de Fribourg ont été fondamentalement modifiées. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la lutte contre l'incendie et l'assistance des pompiers sont organisées par territoire. L'Association des communes de la Région des Lacs (ACL) a repris les tâches des pompiers dans l'ensemble de la Région des Lacs et pour les communes bernoises voisines de Münchenwiler, Gubrü et Wileroltigen dans son propre département. L'ASPRM doit donc être dissous.

Le 3 octobre 2024, l'Assemblée des délégués de l'Association des pompiers de la région de Morat a décidé à l'unanimité de dissoudre l'ASPRM avec révocation des statuts et liquidation de l'établissement public ASPRM avec toutes les communes votantes à l'attention des communes associatives.

Parce que les statuts de l'ASPRM article 53 ne définissent pas les modalités de dissolution de l'Association, les dispositions de la loi sur les communes du canton de Fribourg (LCo) du 25 septembre 1980, article 128 alinéa 1 et article 129 entrent en vigueur. Toutes les communes doivent décider de la dissolution à l'unanimité.

Loi du 25 septembre 1980 sur les communes du canton de Fribourg (LCo) :

Art. 128 Association de communes – Dissolution

a) Cas

- 1 L'Association est dissoute conformément aux statuts ou par décision unanime des communes membres. La décision de dissolution est soumise à la Direction en charge des communes pour approbation.
- 2 Pour des motifs d'intérêt public majeur, le Conseil d'Etat peut dissoudre une association, après avoir entendu les intéressés et pris l'avis du Préfet.

Art. 129 Association de communes – Dissolution

b) Effets

- 1 L'Association dissoute entre en liquidation, à moins que ses biens ne soient repris par une commune membre ou par un tiers. Les dettes non couvertes passent aux communes et sont réparties entre elles conformément aux statuts.
- 2 L'Association cesse d'exister avec l'approbation, par le Conseil d'Etat, de la reprise ou de la liquidation. L'arrêté d'approbation est publié dans la Feuille officielle.

L'Assemblée des délégués de l'Association des pompiers de la région de Morat demande à l'Assemblée communale ou au Conseil général de dissoudre l'Association avec révocation des statuts et liquidation de l'établissement public ASPRM conformément à la résolution détaillée approuvée de l'Assemblée des délégués de 3 octobre 2024.

INFORMATIONS COMMUNALES

Pour toutes questions relatives aux informations ci-dessous, l'Administration communale se tient volontiers à la disposition des habitants !

VENTE DE SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente de sapins de Noël aura lieu le

samedi 14 décembre 2024 de 9h00 à 10h00
à l'Administration communale

Prix par pièce :

Sapin rouge :
CHF 15.00

Sapin Nordmann :
CHF 20.00 ou CHF 30.00
(selon grandeur)



FERMETURE DE FIN D'ANNÉE : ADMINISTRATION COMMUNALE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'Administration communale sera fermée

du 20 décembre 2024 à 11h45
au 7 janvier 2025 à 14h00

En cas d'urgence, veuillez composer le 079 634 21 06.

Nous vous remercions de votre compréhension

COUP DE BALAI 2025

Nous vous communiquons d'ores et déjà la date pour l'action Coup de balai qui se déroulera

le samedi 29 mars 2025

Des informations suivront.



INFORMATIONS COMMUNALES

PROMOTIONS CIVIQUES

Ont atteint leur majorité civique durant l'année 2024 :

Sonali Bapst
Zélie Sigrist
Beatriz Valadar Tavares
Ashton Pittet
Romain Berset
Marcos Antonio da Silva Urzeda
Xélia Chiuminatti

Marco Gheno
Joana Figueiredo Gomes
Sophie Knöpfle
Clémentine Berset
Nelson da Silva Rodrigues
Nils Egger
Gaya Terranova

PERSONNES DÉCÉDÉES EN 2024

Le Conseil communal a une pensée toute particulière pour les proches des personnes disparues en 2024 :

*La famille de Madame Françoise Berset
La famille de Madame Josiane Pürro
La famille de Monsieur Jean Catillaz
La famille de Monsieur Hans-Christian Bernet*



PRÉVENTION !

SOYEZ VIGILANTS !

CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE
Vous travaillez
ENCORE ils travaillent
DÉJÀ...



- Simulez une **PRÉSENCE !**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE !**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au **117 !**

policefr.ch

PERSONNEL COMMUNAL

15 ANS AU SERVICE DE LA COMMUNE

Cette année, nous avons le plaisir de fêter les 15 ans de service de Madame Sylvie Staehlin et Monsieur Sefer Gashi.

Depuis son entrée en fonction le 1^{er} décembre 2009, Madame **Sylvie Staehlin** a su, avec dévouement et minutie, accomplir ses responsabilités avec un professionnalisme irréprochable.

Durant ses 15 ans de service, elle a endossé le rôle de secrétaire et boursière communale avec rigueur dans l'exécution de ses tâches.

Malgré une période personnelle difficile, elle n'a jamais failli à ses responsabilités avec force et courage.

Pour toutes ces années, nous tenons à lui exprimer notre plus profonde gratitude.



Monsieur **Sefer Gashi** a été engagé au sein de la commune le 1^{er} novembre 2009.



Depuis son entrée en fonction au service de la voirie, il a toujours accompli ses tâches avec bienveillance. Toujours prêt à donner un coup de main, que ce soit pour aider, dépanner ou encore embellir notre village, il a su se faire apprécier des cressiacois. Sa disponibilité et son engagement sont des qualités appréciables.

Pour ses années de service, nous lui transmettons toute notre reconnaissance.

VIE CULTURELLE - REPAS DES AÎNÉS

Le mercredi 6 novembre 2024 s'est tenu le traditionnel repas des Aînés au restaurant « Au Jardin » à Montilier. Comme chaque année, ce fut un moment de convivialité et de partage, qui a réuni nos aînés dans une ambiance chaleureuse.

Sur les 158 personnes invitées, 65 ont répondu présent pour profiter d'une délicieuse fondue chinoise. Le repas a été rythmé par les rires et la bonne humeur et la musique entraînante de « Gilbert » a même incité quelques couples à se lancer sur la piste de danse, ajoutant encore plus de joie à la journée.

Nous avons également eu l'honneur de célébrer nos doyens du jour, Madame Ida Grünig et Monsieur Heinz Locher, qui ont été chaleureusement applaudis par l'assemblée.

Le Conseil communal tient à remercier tous les participants et se réjouit de renouveler ce beau moment de rencontre et de partage l'année prochaine !



VIE CULTURELLE – SOCIÉTÉS LOCALES

Tu es dans l'année de tes 16 ans ou tu as déjà plus de 16 ans ? La Jeunesse de Cressier t'attend ! Que dirais-tu de participer à la tournée du 1^{er} mai, de partager un bon moment lors du pique-nique villageois ou encore de mettre la main à la pâte pour organiser la fameuse soirée pizza ?

Ici, on ne se contente pas de regarder, on agit, on crée, on s'amuse ! Si tu as envie de t'impliquer dans la vie du village, de rencontrer des gens avec qui tu vas vraiment partager des moments uniques, c'est avec nous que ça se passe. On a hâte de te voir rejoindre l'équipe !

Contact : jeunesse.cressier@gmail.com



VIE CULTURELLE - SOCIÉTÉS LOCALES



Petit message sur l'activité du chœur-mixte « La Cécilienne ».

Le 10 novembre 2024, le chœur-mixte la Cécilienne en collaboration avec l'Elite ont présenté la création de Patmos, œuvre pour carillon, orgue, chœur et Brass Band composée par Jean-François Michel, pour les 180 ans de l'église de Cressier.

Le chœur chantera au marché de Noël de Cressier le 23 novembre 2024 à 11h00. Il participera comme chaque année au concert de l'Avent le 22 décembre 2024 organisé par la Villageoise. A Noël, le 24 décembre 2024 le chœur animera la messe de minuit et également la fête Patronale (St Jean l'Evangéliste, le dimanche 29 décembre 2024 à 10h00).

En 2025 nous organiserons, en collaboration avec Courtepin, Barberêche et Morat, la fête des Céciliennes 2025 qui se dérouleront à Courtepin et à Cressier entre le 4 et le 6 avril 2025.

Nous serons très heureux-ses d'accueillir toutes les chanteuses et tous les chanteurs qui souhaiteraient nous rejoindre.

Nicole Hayoz, Présidente

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS LOCALES

Le calendrier des manifestations locales est en cours d'élaboration et sera transmis par tout-ménage en fin d'année 2024. Il sera également visible sur le site internet de la commune.

Merci à la population de soutenir les sociétés sportives et culturelles en participant activement aux manifestations qui rythment la vie du village de Cressier.

VIE CULTURELLE - ASSOCIATIONS

Notre bibliothèque

Voici bientôt deux ans, notre bibliothèque a été réouverte, en tant qu'Association de la Bibliothèque le Cheval Savant de Cressier (ACBSC).

Quelques commentaires et chiffres pour évoquer ce qui s'est avéré une passionnante aventure :

A. La bibliothèque scolaire

Ouverte, le mercredi matin, pour les élèves de l'école pour les degrés de 2H à 8H

Chaque classe se rend à la bibliothèque une fois par mois pour une durée de 50 minutes durant le mercredi matin. L'accueil de classe commence par une lecture d'un livre à thème du calendrier scolaire ou du PER. Selon l'âge des enfants, nous consulterons un livre d'images ou un documentaire, qui seront suivis d'un échange.

Certaines fois, nous orientons l'accueil sur une animation thématique ; la dernière en date concernait les fake news.

Puis, il y a temps libre pour la lecture et le choix de livres à emprunter. La bibliothèque accueille ainsi les enfants en dehors des temps scolaires comme pendant la récréation, ou pendant les pauses.



B. La bibliothèque publique

Ouverte le mercredi après-midi de 14h00 à 18h30



La bibliothèque est ravie d'accueillir ses autres lecteurs durant le mercredi après-midi.

Il existe un choix de livres en français pour les adultes ainsi que les enfants. La bibliothèque possède actuellement plus de 2100 ouvrages et nous travaillons au renouvellement de notre collection afin d'offrir à nos lecteurs une expérience encore plus diversifiée.

Nous sommes à votre disposition pour des conseils et nous acceptons volontiers les propositions d'achat.

VIE CULTURELLE - ASSOCIATIONS

Appel aux possibles « sponsors » et autres amis de la bibliothèque

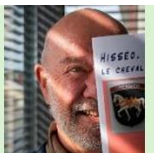
Afin de poursuivre sereinement ses activités, la bibliothèque a impérativement besoin de votre soutien financier. L'ABCSC paie, entre autres, la moitié du salaire de Séverine Dreyer, la bibliothécaire (l'autre moitié est payée par le Cercle scolaire de Morat). Il faut renouveler le stock de livres, trouver des moyens pour rendre les activités plus attractives, etc.

La commune de Cressier, comme aussi, dans une moindre mesure, la commune de Courgevaux, accordent un soutien financier. La commune de Cressier accorde également un soutien matériel (la disposition du local et de certains bien matériaux) à l'ASBCSC.

Selon les statuts de l'ABCSC, trois types de membres sont proposés :

1. Les **utilisateurs ordinaires** de la bibliothèque paient une cotisation individuelle fixée à **CHF 20.-** (montant qui correspond à l'abonnement des utilisateurs de la bibliothèque) ;
2. Les **membres actifs** paient une cotisation individuelle fixée à **CHF 50.-** ; d'entente avec le comité, ils peuvent organiser dans l'espace de la bibliothèque une activité indépendante, voire lucrative, pour partager, échanger et présenter leur passion ;
3. Les **membres donateurs** (entreprises ou mécènes individuels) paient une cotisation individuelle fixée au minimum à **CHF 100.-** ; leur nom sera inscrit en évidence dans la bibliothèque et sur le site internet.

Les jeudis littéraires de Claude



- Catherine Rolland (lors de la réouverture)
- Jean-Luc Chaubert
- Daniel Bovigny
- Michel Niquille
- Lucie Zoé Meusy
- Manuela Ackermann-Repond (sur la photo)
- Claude Maier (au Centre-Village)

Depuis la réouverture de la bibliothèque, sept autrices ou auteurs ont été invités et se sont présentés dans notre bibliothèque.



Quand le passé rejoint le futur !

Catherine Rolland était l'autrice invitée, le 25 mars 2023, et elle sera présente lors de notre deuxième anniversaire, le 29 mars 2025.

Nicolas Feuz, célèbre auteur de romans policiers, est invité par la Bibliothèque, le 13 février 2025, dans le château de Cressier.

La discussion animée des deux écrivains, a été immortalisée, le 18 août passé, lors du Festival du livre romand « PrillyLivres ».

VIE CULTURELLE - ASSOCIATIONS

Depuis plus d'une trentaine d'années, le village de Cressier possède une école maternelle « La Licorne ». Elle permet aux enfants (dès 2 ans révolus) de développer leur créativité par des activités diverses, en faisant connaissance avec d'autres camarades qui les accompagneront tout au long de leur scolarité.

L'Atelier de jeux

4 demi-jours par semaine du lundi au jeudi : de 8h15 à 11h15

L'enseignante Mme Rachel Veyre (076 569 38 26) ou sa remplaçante Mme Mélissa Equey (078 807 49 89) se tiennent volontiers à disposition pour vous apporter des informations supplémentaires.

La Licorne organise également ces deux événements durant l'année auxquels vous êtes tous conviés :

13.04.2025 : Chasse aux œufs villageoise

28.06.2025 : Fête de la maternelle



VIE CULTURELLE – GROUPE PRIVÉ

Invitation aux Seniors du Village

Nous avons le plaisir de vous inviter à deux événements amicaux qui auront lieu une fois par mois dans un premier temps.

La première activité est une randonnée par mois, **le mardi**, pour promouvoir le bien-être et la santé de tous. Marcher en groupe est non seulement bénéfique pour notre corps, mais c'est aussi une excellente manière de passer du temps ensemble et de renforcer notre communauté.

Détails pour la randonnée :

- **Quand** : le mardi à 13h00 aux dates ci-dessous
- **Où** : devant la halle polyvalente
- **Durée** : Environ 2h00-3h00

La seconde activité est un dîner à l'Auberge de la Gare suivi de parties de cartes pour ceux qui le désirent.

Ce rendez-vous se déroulera le **premier lundi de chaque mois**. Ce sera une belle occasion de partager un moment chaleureux entre amis.

Les personnes intéressées peuvent participer à ces deux activités sans inscription préalable. Elles auront lieu aux dates ci-dessous :

Mardi 28 janvier 2025	Randonnée
Lundi 3 février 2025 dès 11h30	Dîner suivi des cartes
Mardi, 18 février 2025	Randonnée
Lundi 3 mars 2025 dès 11h30	Dîner suivi des cartes
Mardi, 25 mars 2025	Randonnée
Lundi 7 avril 2025 dès 11h30	Dîner suivi des cartes
Mardi 29 avril 2025	Randonnée
Lundi 5 mai 2025 dès 11h30	Dîner suivi des cartes
Mardi 13 mai 2025	Randonnée
Lundi 2 juin 2025 dès 11h30	Dîner suivi des cartes
Mardi 17 juin 2025	Randonnée

N'hésitez pas à vous joindre à nous pour partager un moment convivial ! Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Madeleine au 079 466 05 31.





FRIUP

FRIBOURG – MORAT – VAULRUZ

T 026 425 45 00
office@friup.ch
www.friup.ch

**Vous voulez lancer votre propre entreprise?
Nous vous aidons gratuitement!**

Fri Up est mandaté par le canton de Fribourg pour soutenir la création d'entreprises. Notre mission: conseiller les entrepreneurs et accompagner les start-up les plus innovantes jusqu'à leur réussite sur le marché.

Tout commence par un 1^{er} rendez-vous!

PRO SENECTUTE

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch



Nous organisons durant l'année différents cours de premiers secours, pour la population, les entreprises et toutes personnes qui veulent sauver des vies.



- Cours réanimation cardiocirculatoire
- Cours de sauveteur (pour le permis de conduire)
- Urgences chez les petits enfants
- Cours secouriste First AID 1 IAS
- Cours secouriste First AID 2 IAS
- Cours TOP-TEN spécialement pour les entreprises

Nos prochains cours :



Infos et renseignements :

Section des samaritains de
Courtepin et environs

Tél. : 079 418 75 94

Mail : info@samaritains-courtepin.ch

Web : www.samaritains-courtepin.ch

Tous ces cours sont reconnus par les instances de contrôles ci-dessous.



Route Principale 87 / 1791 COURTAMAN

www.samaritains-courtepin.ch

info@samaritains-courtepin.ch



Maria Darwish



Noah da Silva



Elyne Birbaum



Gioia Hayoz



Noé Maier



Liana Rubio Espinal



Sofia Lazzari



Rim Ennajib



Mathias Viana Silva



Logan da Costa Cunha

Les nouveau-nés, le Conseil communal et les employés communaux vous souhaitent de belles et joyeuses Fêtes de fin d'année !